



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Patrimoine mondial

# 16 GA

Distribution limitée

WHC-07/16.GA/9

Paris, 15 octobre 2007

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

SEIZIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO

24 – 25 octobre 2007

Salle XI

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire : État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible**

## RÉSUMÉ

Le présent document contient :

- I. Antécédents
- II. Mise en œuvre de la Stratégie globale, 2003-2007
- III. Analyse statistique des Listes indicatives en cours et de la Liste du patrimoine mondial pour la période 1994-2007
- IV. Projet de résolution

**Projet de résolution : 16 GA 9, voir Point IV**

## I. Antécédents

1. La Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1994 (<http://whc.unesco.org/archive/global94.htm>), offre un vaste cadre de réflexion pour une analyse et un programme d'action destinés à identifier et combler les plus grosses lacunes de la Liste du patrimoine mondial. La Stratégie globale repose sur des analyses et des études régionales et thématiques de catégories de patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle, encourage davantage de pays à devenir États parties à la *Convention du patrimoine mondial* et à établir de bonnes Listes indicatives et des propositions d'inscription de biens valables sur la Liste.
2. La Stratégie globale a notamment proposé de « passer d'une vision purement architecturale du patrimoine culturel de l'humanité à une vision beaucoup plus anthropologique, multifonctionnelle et globale ».
3. Il est important de rappeler que la Stratégie globale a d'abord été axée sur le patrimoine culturel en 1994 et s'est ensuite étendue en 1996 au patrimoine naturel avec la Réunion d'experts sur l'évaluation des principes généraux et des critères pour les propositions d'inscription de sites du patrimoine mondial naturel (Parc de la Vanoise, France, 22-24 mars 1996; WHC.96/CONF.201/INF.08, <http://whc.unesco.org/archive/vanoise.htm>). Cette réunion a été « comprise comme une première étape dans le processus d'élaboration de toute une stratégie globale ».
4. Sachant que l'objectif majeur de la Stratégie globale de 1994 est d'assurer une Liste du patrimoine mondial plus représentative, équilibrée et crédible, le présent document ne portera que sur les aspects de la Stratégie globale directement liés à l'amélioration de ces trois caractéristiques attribuées à la Liste. À ce propos, il est important de rappeler que :

La **représentativité** renvoie au fait *d'assurer la représentation sur la Liste du patrimoine mondial de biens d'une valeur universelle exceptionnelle de toutes les régions* (Groupe de travail de 2000 sur la représentativité de la Liste du patrimoine mondial) ;

L'**équilibre** renvoie au fait *d'assurer que des régions biogéographiques ou des événements clés dans l'histoire de l'évolution se reflètent sur la Liste du patrimoine mondial* (Réunion d'experts au Parc de La Vanoise, 1996; WHC.96/CONF.201/INF.08) ;

La **crédibilité** renvoie au fait *d'assurer une application rigoureuse des critères établis par le Comité tant pour l'inscription que la gestion, et d'assurer la représentativité et l'équilibre des sites, de manière à ne pas discréditer la Liste du patrimoine mondial dans son ensemble* (Réunion d'experts au Parc de La Vanoise, 1996 ; WHC.96/CONF.201/INF.08 ; et suite à l'évaluation faite dans le cadre de l'Étude globale de l'ICOMOS en 1992).

5. Les origines de la Stratégie globale et la vue d'ensemble des activités menées dans le cadre de la Stratégie globale entre 1994 et 1998 sont consignées dans le document *WHC-98/CONF.203/12.3*.

## **II. Mise en œuvre de la Stratégie globale de 2003 à 2007**

6. À sa 14e session (UNESCO, 2003), l'Assemblée générale des États parties a examiné un rapport d'avancement dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de 1998 à 2003 (document WHC-03/14.GA/8). L'Assemblée générale, par sa résolution **14 GA 8**, a pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale et a recommandé d'allouer des ressources financières supplémentaires au Centre du patrimoine mondial pour établir des programmes visant à renforcer les capacités dans les régions sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial.

### **A. Principales études et réunions d'experts liées à la Stratégie globale depuis 2003**

#### **a) Analyses de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives par l'ICOMOS et l'UICN**

7. À sa 28e session (Suzhou, 2004), le Comité du patrimoine mondial a examiné les analyses de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives par l'ICOMOS et l'UICN (documents *WHC-04/28.COM/13*, *WHC-04/28.COM/INF13.A* et *WHC-04/28.COM/INF13.B*)
8. Les études de l'ICOMOS et de l'UICN sont une analyse de la Liste du patrimoine mondial, ainsi que des Listes indicatives, avec une approche multidimensionnelle et quelques priorités futures indicatives. Selon l'étude de l'ICOMOS, les causes des disparités de la Liste du patrimoine mondial entrent dans deux grandes catégories : structurelles, c'est-à-dire liées aux procédures d'inscription, ainsi qu'à la gestion et à la protection des biens culturels ; et qualitatives, c'est-à-dire liées à la façon dont les biens sont identifiés, analysés et évalués. Le rapport de l'ICOMOS a proposé un plan d'action dans ce sens (Document *WHC-04/28.COM/INF13.A*).
9. L'étude de l'UICN montre que les sites naturels et mixtes actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial couvrent presque toutes les régions et tous les habitats du globe et que leur répartition est relativement équilibrée. Il reste cependant des disparités majeures dans la Liste du patrimoine mondial pour certaines zones naturelles comme les prairies tropicales/tempérées, les savanes, les systèmes lacustres, la toundra et les systèmes polaires et les déserts à hiver froid. L'UICN a aussi proposé une série de recommandations dans ce sens (Document *WHC-04/28.COM/INF13.B*).

#### **b) Réunion d'experts sur la Valeur universelle exceptionnelle, Kazan, Fédération de Russie, 2005**

10. Le Comité du patrimoine mondial à sa 28e session (décision **28 COM 13.1**) a demandé au Centre du patrimoine mondial de convoquer une **réunion spéciale d'experts de toutes les régions sur le concept de Valeur universelle exceptionnelle** (VUE) reflétant sa préoccupation grandissante face à ce concept qui est interprété et appliqué différemment, dans différentes régions et par différents acteurs, ainsi que par les Organisations consultatives. Cette réunion (Kazan, avril 2005) a formulé des recommandations pour une meilleure identification des biens d'une valeur universelle exceptionnelle potentielle, afin de permettre aux États moins représentés et non représentés d'améliorer la qualité de leurs propositions d'inscription et par là même le taux de réussite des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, et de permettre aux États parties d'identifier des sources de financement suffisantes pour la conservation durable des biens du patrimoine mondial (voir document WHC-05/29.COM/9).

### c) Recueils sur l'interprétation et l'application de la Valeur universelle exceptionnelle

11. À sa 30e session (Vilnius, 2006), le Comité a demandé au Centre, en coopération avec les Organisations consultatives, d'entreprendre un examen attentif des décisions antérieures du Comité et de constituer deux recueils de matériel pertinent (y compris des études de cas) et de décisions, sous forme de guides sur la façon d'interpréter et d'appliquer les discussions sur la VUE en termes de propositions d'inscription et d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial en péril. À sa 31e session en 2007, le Comité a examiné l'ébauche du premier recueil présenté par l'UICN et l'ICOMOS et leur a demandé d'y intégrer une réflexion sur l'intégrité, l'authenticité et les pratiques de gestion. Le projet final sera présenté au Comité à sa 32e session en 2008.

### B. Actions menées dans le cadre des programmes régionaux

12. Depuis 2004, les programmes régionaux qui ont été mis en place pour assurer le suivi des recommandations du premier cycle de l'exercice de rapport périodique, ont aidé à améliorer la mise en œuvre de la Stratégie globale, en particulier dans les régions les plus sous-représentées comme l'Afrique et la sous-région du Pacifique.
13. **Le programme régional Afrique** : Le programme régional Africa a été élaboré en réponse aux enjeux identifiés dans le *Rapport périodique pour l'Afrique* présenté à la 26e session du Comité (Budapest, 2002). Cet exercice a clairement montré que la diversité culturelle et naturelle de l'Afrique était (et demeure) sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial, avec seulement 7 % du nombre total de biens, alors que 43 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont en Afrique. Le programme comprend deux modules principaux : « Africa 2009 », un programme de partenariat sur les capacités en matière de gestion du patrimoine mondial culturel en Afrique en coopération avec l'ICCROM, CRATerre-ENSAG, l'EPA, le CHDA, et les institutions du patrimoine en Afrique ; le programme « Africa Nature » qui porte sur la formation de gestionnaires de sites du patrimoine naturel et de décideurs pour les aires protégées. Depuis 2003, 170 professionnels ont été formés à la conservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel, et 15 professionnels à la préparation de dossiers de proposition d'inscription de biens culturels. Quatre nouveaux États africains ont ratifié la *Convention*, 17 États parties ont maintenant soumis leurs Listes indicatives représentant 104 biens au total et 13 biens ont été inscrits avec succès sur la Liste du patrimoine mondial. Le Fonds africain du patrimoine mondial créé depuis peu (Document *WHC-06/30.COM/INF.11*) constitue un moyen important de renforcer l'accent mis par ce programme sur la viabilité de la gestion des biens du patrimoine mondial par le biais de l'éducation, la participation et la contribution de ces biens au développement socio-économique.
14. **Pacifique 2009**: Le Pacifique est l'une des régions les plus sous-représentées de la Liste du patrimoine mondial. En 2003, compte tenu des besoins exprimés par les États parties du Pacifique dans leur Rapport périodique, un programme consacré au Pacifique, baptisé « Pacifique 2009 », a été établi et approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 27e session (UNESCO, 2003). Les objectifs majeurs de ce programme sont d'assurer la ratification de la *Convention* par tous les pays du Pacifique, améliorer la représentation de la région sur la Liste du patrimoine mondial et renforcer les capacités de mise en œuvre de la *Convention*, et conserver les biens du patrimoine. Onze pays des îles du Pacifique (PIP) sur treize ont maintenant ratifié

la *Convention*, comparé à deux seulement en l'an 2000. Il ne reste que deux pays des îles du Pacifique qui n'ont pas encore ratifié la *Convention*, à savoir Nauru et Tuvalu. Sept PIP ont maintenant soumis leurs Listes indicatives, tandis que trois autres sont en préparation (contre une seulement en 2004). Deux nouvelles propositions d'inscription ont été présentées pour examen par le Comité en 2008 et six autres sont en préparation, dont deux ayant trait à des sites transfrontaliers. Plusieurs ateliers régionaux ont été organisés pour identifier des sites ayant une valeur universelle exceptionnelle potentielle et renforcer les capacités de mise en œuvre de la *Convention* en ciblant le personnel des organisations nationales du patrimoine (voir document *WHC-07/16.GA/INF.9*).

### C. Autres actions menées par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives

15. Un grand nombre de réunions régionales et d'ateliers thématiques sur la préparation des propositions d'inscription et l'harmonisation des Listes indicatives ont été organisés depuis 2003 par le Centre du patrimoine mondial en étroite coopération avec les Organisations consultatives (voir document *WHC-07/16.GA/INF.9*).

16. Comme cela a été demandé par le Comité (décision **27 COM 8A**) en 2005, le Centre du patrimoine mondial a rendu toutes les Listes indicatives accessibles sur le site Internet du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/tentativelist>).

### III. Analyse statistique des Listes indicatives en cours et de la Liste du patrimoine mondial pour la période 1994-2007

#### A. Quelques analyses statistiques

17. Il y a **851** biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et **1 378** recensés sur les Listes indicatives. Le Tableau 1 donne les chiffres et les pourcentages des biens par région et par catégorie :

Régions géographiques	Biens culturels				Biens naturels				Biens mixtes			
	Liste du PM 2007		Listes indicatives 2007		Liste du PM 2007		Listes indicatives 2007		Liste du PM 2007		Listes indicatives 2007	
Afrique	<b>38</b>	4,46%	<b>113</b>	8,20%	<b>33</b>	3,87%	<b>52</b>	3,77%	<b>3</b>	0,35%	<b>33</b>	2,39%
États arabes	<b>59</b>	6,93%	<b>101</b>	7,32%	<b>3</b>	0,35%	<b>19</b>	1,37%	<b>1</b>	0,11%	<b>9</b>	0,65%
Asie et Pacifique	<b>119</b>	13,98%	<b>217</b>	15,74%	<b>45</b>	5,28%	<b>67</b>	4,86%	<b>9</b>	1,05%	<b>38</b>	2,75%
Europe et Amérique du Nord	<b>364</b>	42,77%	<b>369</b>	26,77%	<b>51</b>	5,99%	<b>121</b>	8,78%	<b>9</b>	1,05%	<b>60</b>	4,35%
Amérique latine et Caraïbes	<b>80</b>	9,40%	<b>102</b>	7,40%	<b>34</b>	3,99%	<b>40</b>	2,90%	<b>3</b>	0,35%	<b>37</b>	2,68%
Total	<b>660</b>	77,55%	<b>902</b>	65,45%	<b>166</b>	19,50%	<b>299</b>	21,69%	<b>25</b>	2,93%	<b>177</b>	12,84%

Tableau 1 : L'état actuel de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives.

18. Si l'on compare les chiffres du décompte régional et de la répartition par catégorie de la Liste actuelle du patrimoine mondial et des Listes indicatives (voir tableau ci-dessous), on observe que la Stratégie globale a eu probablement une forte incidence sur ces dernières.

Régions géographiques	Biens culturels	Biens naturels	Biens mixtes
Afrique	+ 3,74%	- 0,10%	+ 2,04%
États arabes	+ 0,93%	+ 1,02%	+ 0,54%
Asie et Pacifique	+ 1,76%	- 0,42%	+ 1,70%
Europe et Amérique du Nord	- 16%	+ 2,79%	+ 3,30%
Amérique latine et Caraïbes	- 2%	- 0,91%	+ 2,33%
Total	- 12,1%	+ 2,19%	+ 9,91%

Tableau 2 : Comparaison entre l'état des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et ceux des Listes indicatives.

19. En principe, la lecture de ce tableau, comparant la situation actuelle (la Liste du patrimoine mondial) avec l'avenir potentiel (les Listes indicatives) pourrait donner une indication des tendances qui caractériseront les propositions d'inscription soumises dans les années à venir. Les tendances potentielles les plus significatives qui résultent de cette comparaison pour l'inscription future sont les suivantes :

- Une forte réduction globale des biens culturels ainsi que l'augmentation ultérieure des biens naturels et en particulier des biens mixtes ;
- La baisse considérable des biens culturels en Europe et en Amérique du Nord ;
- L'augmentation importante du nombre de biens culturels et mixtes en Afrique qui, pendant des années, a été la seule région à avoir plus de biens naturels que culturels.

20. Toutefois, il faut trouver la clé de lecture des tendances qui caractérisent les soumissions, la suppression et les modifications des Listes indicatives au cours des dernières années, dans les limites imposées par la décision de Cairns-Suzhou et, en même temps, dans la surreprésentation de certaines catégories de biens qui ont forcé les États parties à trouver des alternatives.

21. La répartition des biens inscrits naturels, culturels et mixtes dans les cinq grandes régions géographiques reconnues par l'UNESCO, en 1994 et 2007, est la suivante :

Région géographique	Biens culturels				Biens naturels				Biens mixtes			
	1994		2007		1994		2007		1994		2007	
Afrique	<b>14</b>	3,41%	<b>38</b>	4,46%	<b>18</b>	4,39%	<b>33</b>	3,87%	<b>1</b>	0,24%	<b>3</b>	0,35%
États arabes	<b>42</b>	10,24%	<b>59</b>	6,93%	<b>2</b>	0,48%	<b>3</b>	0,35%	<b>1</b>	0,24%	<b>1</b>	0,11%
Asie et Pacifique	<b>49</b>	11,95%	<b>119</b>	13,98%	<b>24</b>	5,85%	<b>45</b>	5,28%	<b>7</b>	1,70%	<b>9</b>	1,05%
Europe et Amérique du Nord	<b>160</b>	39,02%	<b>364</b>	42,77%	<b>31</b>	7,56%	<b>51</b>	5,99%	<b>5</b>	1,21%	<b>9</b>	1,05%
Amérique latine et Caraïbes	<b>40</b>	9,75%	<b>80</b>	9,40%	<b>13</b>	3,17%	<b>34</b>	3,99%	<b>3</b>	0,73%	<b>3</b>	0,35%
Total	<b>305</b>	74,40%	<b>660</b>	77,55%	<b>88</b>	21,45%	<b>166</b>	19,50%	<b>17</b>	4,15%	<b>25</b>	2,93%

Tableau 3 : État de la Liste du patrimoine mondial en 1994 et en 2007.

Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1994 : **410**  
 Nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2007 : **851**

22. Le tableau ci-dessous montre l'évolution en pourcentage dans chaque région et catégorie de bien entre 1994 et 2007.

Régions géographiques	Biens culturels	Biens naturels	Biens mixtes
	1994 → 2007	1994 → 2007	1994 → 2007
Afrique	+ 1,05%	- 0,52%	+ 0,11%
États arabes	- 3,31%	- 0,13%	- 0,13%
Asie et Pacifique	+ 2,03%	- 0,57%	- 0,65%
Europe et Amérique du Nord	+ 3,75%	- 1,57%	- 0,16%
Amérique latine et Caraïbes	- 0,35%	+ 0,82%	- 0,38%
Total	+ 3,15%	- 1,95%	- 1,22%

Tableau 4 : Comparaison entre l'état de la Liste du patrimoine mondial en 1994 et en 2007.

23. Ces chiffres permettent de dégager les tendances suivantes :

- Depuis 1994, l'augmentation globale significative du nombre de biens culturels a encore creusé davantage l'écart avec le nombre de biens naturels et mixtes. La décision de Cairns-Suzhou (imposant la proposition d'inscription d'un bien naturel aux États parties qui entendaient soumettre 2 propositions d'inscription pour le même cycle) a eu un effet positif immédiat <sup>1</sup> en termes d'augmentation de propositions d'inscription de biens naturels. Toutefois, l'amendement apporté à cette décision lors de la dernière session du Comité à Christchurch (qui autorise désormais les États parties à soumettre deux propositions d'inscription de biens culturels pour le même cycle) risque fort de creuser à nouveau l'écart entre les biens culturels et naturels ;
- Entre 1994 et 2007, la plus forte augmentation du nombre de nouveaux biens a été celle des biens culturels en Europe et en Amérique du Nord, suivie d'une progression notoire des biens culturels en Asie et Pacifique. Dans le même temps, on a constaté un recul considérable des biens culturels dans les États arabes.

24. D'autres tendances importantes, également par rapport au nombre d'États parties qui ont ratifié la *Convention du patrimoine mondial*, doivent être prises en considération :

- Le pourcentage d'États parties n'ayant **aucun** bien au patrimoine mondial a **chuté de manière significative** de 30,9% en 1994 (36 États parties sur 139) à 23,3% en 2007 (43 États parties sur 184) ;
- Le pourcentage d'États parties ayant soumis des Listes indicatives a **considérablement augmenté** de 53% en 1994 (74 États parties sur 139) à 85% en 2007 (157 États parties sur 184) ;

<sup>1</sup> Voir document "Stratégie globale. Évaluation de la décision de Cairns-Suzhou", WHC-07/31.COM/10

- En 1994, 56 (40,2%) États parties avaient 1-3 biens, 30 (21,5%) 4-10 biens et 7 (5%) 11 biens ou plus ; les chiffres correspondants pour 2007 sont respectivement : 71 (38,5%), 51 (27,7%) et 19 (10,3%) ;
- En 2007, les 19 États parties avec 11 biens ou plus représentent 434 biens, soit plus de 50 % du nombre total de biens inscrits.

## B. Futurs enjeux pour la Stratégie globale

25. Les futurs enjeux pour la Stratégie globale sont les suivants :

- a) L'absence de mémoire institutionnelle notée dans l'exercice de Rapport périodique dans l'ensemble des régions a été la raison principale pour ne pas utiliser les études existantes sur l'harmonisation des Listes indicatives et les rapports des réunions sous-régionales ;
- b) Le Centre du patrimoine mondial a à rassembler tous les rapports des réunions sous-régionales et les études thématiques et à les mettre à disposition sur une page Internet spécifique, facile à trouver ;
- c) Les autorités nationales ont à partager les points forts, les points faibles, les possibilités et les menaces (analyse SWOT) de leurs exercices nationaux avec les autres pays, en particulier dans les processus d'harmonisation des listes indicatives ;
- d) Reconnaître que la biodiversité peut se créer de plus en plus à travers l'utilisation du territoire, renforcer la collaboration entre l'UICN et l'ICOMOS, en particulier dans l'interaction nature/culture, y compris en matière d'agripatrimoine culturel et d'agrobiodiversité ;
- e) Les propositions d'inscription transfrontalières et en série sont à promouvoir par le biais d'ateliers régionaux et/ou sous-régionaux ;
- f) Les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont à élaborer des guides techniques et manuels de référence supplémentaires pour les propositions d'inscription transfrontalières et en série, notamment en ce qui concerne leur identification et leur gestion ;
- g) Reconnaître les aspects immatériels du patrimoine et leur corrélation avec le patrimoine mondial et favoriser la coopération entre les deux Conventions.

## **IV. Projet de résolution**

*L'Assemblée générale,*

1. *Ayant examiné le document WHC-07/16.GA/9,*
2. *Note le rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible de 2003 à 2007 présenté dans ce document ;*
3. *Appelle le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et autres partenaires à accroître de manière significative leur soutien aux États parties, en particulier dans les pays moins développés, dans l'identification de biens culturels,*



*naturels et mixtes, ainsi que dans l'harmonisation de leur Liste indicative en tenant compte des études existantes ;*

- 4. Demande au Centre du patrimoine mondial de rassembler tous les rapports des réunions sous-régionales et des études thématiques et de les mettre à disposition sur une page spéciale du site Internet du patrimoine mondial ;*
- 5. Invite les États parties à communiquer leurs exercices nationaux de préparation de Listes indicatives à d'autres pays, s'agissant en particulier des processus d'harmonisation des Listes indicatives ;*
- 6. Demande aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial d'élaborer de nouveaux guides techniques et manuels de référence pour les propositions d'inscription transfrontalières et en série et, en particulier, pour leur identification et leur gestion ;*
- 7. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives de soumettre à la prochaine session de l'Assemblée générale en 2009 une évaluation de la Stratégie globale depuis ses débuts en 1994 jusqu'en 2009.*